

3724, avenue des Églises, Charny (Québec) G6X 1X4 Tél. (418) 834-2462 Téléc. (418) 832-9045  
3<sup>e</sup> secondaire, CPA, FMSS et Profil DEP : poste 22006 4<sup>e</sup> secondaire, DES-DEP: poste 22012 5<sup>e</sup> secondaire et CISSS : poste 22014

Pour des nouvelles hebdomadaires, visitez notre site [www.esle.qc.ca](http://www.esle.qc.ca)

## Mot de la direction

*Vous recevez aujourd'hui le bulletin d'information de l'école. L'objectif est d'assurer un suivi entre l'école et vous. Le prochain bulletin d'information vous sera acheminé par courrier au mois de mai.*

*Luc Levesque*  
Directeur

## Inscriptions 2012-2013 30 janvier au 10 février 2012

Le temps est déjà venu de procéder à l'inscription de votre enfant pour l'année scolaire 2012-2013.

Nous vous demandons de signer, valider les informations et remplir les cases surlignées.

Nous attirons votre attention sur l'impact de la réponse que vous donnerez à la question suivante : « Acceptez-vous que votre enfant soit photographié ou filmé... » **Si vous cochez non, soyez avisés que nous ne pourrions pas publier la photo de votre enfant dans l'album des finissants.**

Votre enfant devra remettre son inscription lors de la période avec son tuteur, et ce, afin d'officialiser son inscription à notre école pour l'an prochain.

**Notez que votre enfant pourra faire son choix de cours que s'il a dûment remis son inscription.**

Si votre enfant ne fréquente pas notre école l'an prochain, nous vous demandons d'inscrire le nom de l'école ainsi que la raison.

## Choix de cours pour 2012-2013

Des rencontres sont prévues pour vous informer des choix de cours qui seront offerts à votre enfant pour 2012-2013. Cette soirée d'information vous permettra de connaître l'ensemble des programmes et des cours offerts à notre école ainsi que les critères requis pour s'y inscrire.

Les rencontres d'information pour les parents et les élèves pour les choix de cours auront lieu à l'école secondaire Les Etchemins **à 19 heures** aux dates suivantes :

## ÉLÈVES QUI SERONT EN 3<sup>E</sup> SECONDAIRE EN 2012-2013

**Le 6 février 2012 à 19 h**

(en cas de tempête, la réunion sera reportée au 7 février 2012) :

- Formation générale Local E-208

## ÉLÈVES QUI SERONT EN 4<sup>E</sup> SECONDAIRE EN 2012-2013

**Le 6 février 2012 à 19 h**

(en cas de tempête, la réunion sera reportée au 7 février 2012) :

- Formation générale À L'AUDITORIUM
- Langues internationales Salle Louis-Poulin

## ÉLÈVES QUI SERONT EN 4<sup>E</sup> SECONDAIRE EN 2012-2013

**Le 8 février 2012 à 19 h**

(en cas de tempête, la réunion sera reportée au 9 février 2012) :

**Citoyens du monde** Salle Louis-Poulin

## ÉLÈVES QUI SERONT EN 5<sup>E</sup> SECONDAIRE EN 2012-2013

**Le 8 février 2012 à 19 h**

(en cas de tempête, la réunion sera reportée au 9 février 2012) :

- Formation générale,  
Citoyens du Monde et  
Langues internationales TOUS À L'AUDITORIUM

Notez que **le choix de cours officiel** de votre jeune sera fait **en février ou en mars 2012** et qu'une copie de ses choix vous sera acheminée en mai prochain. Bien qu'il soit encore possible à cette date d'effectuer des changements, il est tout de même important de discuter le plus tôt possible avec votre enfant des choix à prioriser pour l'an prochain. Les documents d'information sont distribués en classe et sont également disponibles sur notre site [www.esle.qc.ca](http://www.esle.qc.ca) dans la section *Vie pédagogique – Choix de cours*. Si vous avez des questions particulières, n'hésitez pas à communiquer avec l'une de nos conseillères d'orientation au numéro 418 834-2462 : Claudia St-Pierre au poste 22027 et Kathy Vignola au poste 22028.

**Prenez note également que** lorsqu'un élève est inscrit à un cours, il n'est plus possible pour lui de modifier son horaire après le début des classes. Le choix de cours qu'il fera prochainement est, par conséquent, très important.

## Admissions au collégial et en formation professionnelle

Nous vous rappelons que toutes les demandes d'admission pour le collégial et la formation professionnelle au secondaire doivent être envoyées aux établissements concernés **avant le 1<sup>er</sup> mars 2012.**

Pour de plus amples informations, votre enfant peut communiquer avec son enseignante ou son enseignant de projet d'orientation ou avec une conseillère d'orientation. En tout temps, il est possible pour vous ou votre enfant d'imprimer une copie de son bulletin en se rendant sur le portail.

## **Pédagogique mobile**

Le 24 février prochain sera un congé pour les élèves.

## **Troisième étape**

Le bulletin sera envoyé par courrier dans la semaine du 10 juillet.

## **Sécurité près des voies ferrées**

Monsieur LeBreux, policier responsable de la surveillance de la voie ferrée, est venu nous rencontrer afin que je vous transmette l'article de loi et les amendes qui sont rattachées aux infractions aux abords des voies ferrées. Mais ce qui est le plus important, ce sont les risques d'accident qui peuvent se produire sur une voie ferrée. Merci de prendre quelque temps avec votre jeune.

Voici la Loi sur la sécurité ferroviaire :

### Interdiction de pénétrer sur l'emprise ferroviaire

**26.1** Il est interdit de pénétrer, sans excuse légitime, sur l'emprise d'une ligne de chemin de fer.

**Amende : 100 \$ + frais 18 \$ : 118 \$ (moins de 18 ans)**

**Amende : 100 \$ + frais 46 \$ : 146 \$ (plus de 18 ans)**

### Priorité aux trains

**26.2** Les usagers de la route doivent à tout franchissement routier céder le passage au train qui a signalé adéquatement son approche.

**Amende : 100 \$ + frais 18 \$ : 118 \$ (moins de 18 ans)**

**Amende : 150 \$ + frais 67 \$ : 217 \$ (plus de 18 ans)**

## **Accès au dossier avec le PORTAIL PARENTS**

Tous les parents qui désirent avoir accès au dossier, horaire ou bulletin de son enfant pourront suivre la procédure que nous avons déposée sur le site Internet de l'école à [www.esle.qc.ca](http://www.esle.qc.ca).

En tout temps, vous pouvez communiquer avec la secrétaire de niveau pour transmettre votre adresse courriel. Vous pourrez également recevoir des informations de l'école.

## **Deuxième étape - changement**

La deuxième étape se terminera le 15 février au lieu du 20 février. La remise du bulletin pour la deuxième étape aura lieu **le 23 février prochain à 19 h** au lieu du 28 février.

Nous avons devancé la remise du bulletin pour avantager les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire qui pourront présenter deux bulletins lors de leur admission au cégep, ce qui les aidera grandement.

Cette rencontre ne s'applique pas aux parents de CPA.

## **Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires**

Le diplôme d'études secondaires est décerné à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, dont au moins 20 unités de 5<sup>e</sup> secondaire et, parmi celles-ci, les unités obligatoires suivantes :

- 6 unités en français de 5<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités en anglais de 5<sup>e</sup> secondaire
- 2 unités en éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de 5<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités en mathématique de 4<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités en science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de 4<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités en histoire et éducation à la citoyenneté de 4<sup>e</sup> secondaire
- 2 unités en arts de 4<sup>e</sup> secondaire.

## **Cérémonie de fin d'études**

La période d'inscription qui a eu lieu en décembre dernier a connu un grand succès. Nous confirmerons les inscriptions lors de la réception du bulletin de deuxième étape.

### RAPPEL

Afin que son inscription soit officiellement confirmée, l'élève inscrit doit obtenir au moins 60 % à la deuxième étape, dans toutes les matières nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires. De plus, il doit être en voie d'obtenir 54 crédits de 2<sup>e</sup> cycle, dont 20 de 5<sup>e</sup> secondaire.

Bon succès à tous et à toutes.

## **Bal des finissants**

Le bal des finissants aura lieu le 22 juin 2012 au Hilton Québec. D'autres informations suivront d'ici la tenue du bal.

Nous demandons la collaboration des parents pour porter une attention particulière à la consommation d'alcool ou d'autres substances illégales avant la tenue du bal.

Nous voulons que cette fête se déroule dans le plaisir et la joie. Afin de s'assurer du bon déroulement de cette soirée, il est possible que des élèves ayant eu des comportements ne respectant pas le code de vie de l'école durant l'année scolaire soient exclus du bal de fin d'année. Tous les élèves ont été rencontrés en début d'année à ce sujet.

**Notez que nous assurons toujours le retour en autobus du Hilton à l'école après le bal.**

## **Activités de l'après-bal**

Comme il semble que ce soit la coutume pour les élèves d'organiser ou de participer à une fête d'après-bal, il est de notre devoir de vous informer de la position que nous maintenons face à cette activité.

L'organisation de cette fête n'est pas encouragée par les membres de notre équipe et résulte uniquement de l'initiative de certains élèves. L'école secondaire Les Etchemins se dégage de toute responsabilité quant à l'après-bal et des activités qui s'y dérouleront.

Aucun autobus ne sera prévu pour se rendre à l'après-bal. La participation et le transport à cet événement relèvent de la responsabilité des parents.

## **NOUVEAU – Accès aux courriels des enseignants**

Il est maintenant possible pour vous de communiquer par courriel avec l'ensemble du personnel de l'école. Vous pourrez obtenir la liste des courriels en vous dirigeant à <http://esle.qc.ca/menu/nous-joindre-2/>

## **Nouveau site Internet, Twitter et les tempêtes !**

On mettra bientôt en ligne un nouveau site Internet qui répondra encore davantage aux besoins des différentes clientèles. Les parents qui le désirent peuvent désormais s'abonner à un compte Twitter ([@CSNavigateurs](#)) afin d'être rapidement informés en cas de fermeture d'écoles en raison de tempêtes, d'intempéries, de bris, etc.

## **Session d'examens de juin**

L'horaire de la session d'examens sera transmis dans l'envoi postal du mois de mai.

## **Rappel - Absence à un examen**

Si l'absence de l'élève est non motivée, la note de 0 % sera attribuée. Comme pour les examens du MELS, une absence à des examens ne sera motivée que par :

- Billet médical, confirmation du décès d'un proche, convocation au tribunal (avis de la Cour nécessaire), participation à un événement sportif de niveau provincial, national ou international. Tout autre motif sera refusé.

Nous tenons à vous rappeler qu'il s'agit d'une règle établie et approuvée par le conseil d'établissement, tel que prévu par la Loi sur l'instruction publique.

## **Reprise d'examens pendant l'année**

Lorsqu'un élève est absent à un examen en cours d'année scolaire, une reprise lui est offerte le midi les jours 3, 5 ou 8.

Présentement, certains élèves s'absentent à cette offre de service sans raison. Ils se retrouvent alors avec la note zéro.

Nous vous demandons de valider avec votre enfant s'il avait un examen lors de son absence et de discuter avec lui afin qu'il assure le suivi de sa reprise.

## **Rappel - Stationnement devant l'école**

Pour des raisons de sécurité et d'accessibilité, nous demandons à nouveau votre collaboration. Lorsque vous venez chercher votre enfant, il est important d'utiliser le stationnement à l'arrière de l'école près du Centre sportif Honco et des autobus.

## **Rappel important - Tenue vestimentaire**

Notre réglementation d'école mentionne que l'élève doit se vêtir décentement et proprement lorsqu'il ou elle se présente à ses cours.

Les chemises ou gilets doivent couvrir tout le tronc, les deux épaules et avoir une encolure décente.

Le port d'un pantalon court (short) ou autre vêtement n'est accepté que s'il est de longueur décente (mi-cuisse).

Nous vous demandons de sensibiliser votre enfant à ce sujet. Tout élève se présentant à l'école dans une tenue non convenable sera rencontré. Il ou elle devra prendre les mesures nécessaires pour pallier cette situation. Il est possible que la direction communique avec vous afin d'obtenir d'autres vêtements pour que votre enfant assiste à ses cours.

Nous sommes conscients de l'évolution de la mode chez les jeunes. Par contre, l'école est un lieu d'enseignement et nous interviendrons si la situation l'exige. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

## **En tout temps, vous pouvez joindre un membre de la direction**

Vous pourrez joindre les membres de la direction selon le niveau de votre enfant :

Direction du 3<sup>e</sup> secondaire – CPA – Profil DEP – FMSS  
Marie-Claude Simard Poste 22006

Direction du 4<sup>e</sup> secondaire – DES-DEP  
Éric Bolduc Poste 22012

Direction du 5<sup>e</sup> secondaire – CISSS  
Denis Dionne Poste 22014

Direction de l'école  
Luc Levesque Poste 22001